

ÇA S'EST PASSÉ A BELLE-ÉGLISE !

Voici une rétrospective des rendez-vous citoyens pour certains, festifs pour d'autres, de ces derniers mois. Ils nous ont apporté convivialité, félicité et bonne humeur.

La pluie n'a pas découragé les enfants. Fous rires, séance photos et goûter ont rythmé cet après-midi carnavalesque.



Journée citoyenne avec la commémoration du 8 mai avec la participation de Mr TOSCANI, maire de Bornel et de son conseil municipal des jeunes.



Nettoyage de printemps à pied en tracteur ou en calèche, dans le cadre de l'opération "Hauts de France propres" et organisée par la SEBE

Une journée des plantes réussie. Tous les ingrédients étaient réunis : soleil, de belles compositions florales et des produits locaux.



Belle-Eglise

infos

BULLETIN D'INFORMATION



N° 3 Juin 2022



Les indices de l'arrivée du printemps sont là et bien là ! A commencer par ceux qui se multiplient dans la nature émergeant de son sommeil hivernal. La douceur s'installe et, passage à l'heure d'été oblige, les jours rallongent. Tous ces signes sont autant d'invitations à renouer avec le plaisir des sorties, des réunions, des événements festifs.

Pourtant le contexte de ce printemps 2022 recouvre de nombreuses incertitudes :

Sur le plan de la santé d'abord, car même si les autorités ont décidé d'assouplir nombre de règles pour nous, permettre de revivre plus « **normalement** », les indicateurs montrent que l'épidémie COVID continue de résister et d'impacter notre quotidien. Et puis comment ne pas penser à ce qui se passe à 2200 km de chez nous. Le conflit entre l'Ukraine et la Russie est une réalité violente qui s'impose à toutes et tous. Rien n'est jamais acquis et, à plus forte raison, la paix. Plus que jamais les leçons de l'Histoire doivent être dans tous les esprits. Actuellement, les conséquences humaines et économiques se font déjà ressentir dans notre pays.

Dans ce nouveau numéro « **Belle-Eglise infos** », vous trouverez des informations sur le budget, les travaux prévus, les projets et animations de cette année.

Belle-Eglise s'engagera en 2022 dans une réflexion globale et fondamentale pour élaborer, en concertation avec les habitants, une révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cet outil fixera les grandes orientations de l'aménagement de notre commune en prenant en compte les évolutions climatiques, les nouvelles ambitions sociétales, ainsi que les nombreuses lois votées depuis 2007.

La procédure de révision générale nécessitera plusieurs mois de diagnostics, d'échanges, de réunions publiques et d'ateliers avec tous les acteurs de notre territoire.

Regarder l'avenir et garder l'espoir resteront notre devise pour les années qui viennent.

Avant l'été, **Belle-Eglise** va retrouver plusieurs moments de convivialité perdus ces dernières années à travers des manifestations qui vont revoir le jour. Dans l'attente de se retrouver pour partager ces moments agréables,

Apprécions le bonheur de vivre à Belle-Eglise.

Avec notre fidèle dévouement

Le conseil municipal

NOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS

18 JUIN Fête de l'école et du centre de loisirs

25 JUIN Dîner dansant " Ibérique " à partir de 19 H 00 sur réservation (flyer à venir)

26 JUIN Cérémonie du Maquis de Ronquerolles

JUILLET Animations Médiathèque (voir encadré page 6)

28 AOÛT Vide grenier à la mairie de 9 H 00 à 17 H 00

17 et 18 SEPTEMBRE Journées du Patrimoine





SÉCURISATION DU CARREFOUR DE D105

HAMEAU DE MONTAGNY PROUVAIRE

Après vérification sur place, nos interlocuteurs proposent deux solutions :

1/ Installation de panneaux lumineux sur la D105, de chaque côté du carrefour pour avertir l'usager en approche, de la présence d'un véhicule sur la voie communale 6 en attente d'insertion. Des capteurs envoient des ondes à deux panneaux lumineux, alimentés par panneau photovoltaïque, placés de part et d'autre du carrefour. (Dispositif installé sur la D1001 au giratoire de l'Épine, sur la commune de Warluis).

2/ Reprofilage de la chaussée de la D105 du côté gauche en sortie de la voie communale 6 qui se trouve en sommet de côte, pour adoucir la pente et augmenter la visibilité des véhicules en approche du carrefour.

La première possibilité serait la plus rapide et la moins onéreuse à mettre en place. Nous avons également été questionnés sur la possibilité de rendre carrossable la voie communale entre Montagny et Landrimont, de mettre en sens unique la voie entrant dans Montagny, la sortie vers la D105, se faisant par le carrefour de Landrimont où la visibilité est meilleure. Afin de garantir la sécurité des collégiens

et des lycéens qui empruntent ce chemin pour aller rejoindre l'arrêt de bus ou pour revenir chez eux en fin de journée, la commune souhaite que ce chemin reste à usage des piétons et des cyclistes. Nous avons exprimé notre désaccord pour cette option, qui de plus serait trop onéreuse pour la commune. Nous souhaiterions qu'un carrefour aménagé type « tourne-à-gauche » (comme il en existe un pour rejoindre le hameau de Gandicourt)



soit créé, afin de sécuriser entrée et sortie du hameau de Montagny Prouvaire. Au cadastre, la réserve nécessaire pour réaliser cet aménagement a été prise en compte. Une étude de sécurité sera réalisée par le département dès que possible (diagnostic du carrefour : fonctionnement, accidentologie, trafic...) afin de déterminer si cet aménagement est justifié. Aux dernières nouvelles... La solution 1 (panneau lumineux) devrait être installée très prochainement .



Tél : 01 30 28 29 17
Vous pouvez remplir le formulaire disponible en ligne et l'imprimer avant de vous rendre en gendarmerie.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34634>

SUBVENTION DES BROyeurs

Les déchets végétaux représentent du poids de l'ensemble des déchets produits par les habitants de la Communauté de communes Thelloise. De ce fait, dans le cadre de son programme de prévention des déchets ménagers et assimilés, la Thelloise a souhaité mettre en place des actions permettant la réduction de ces déchets notamment par le développement depuis plusieurs années du compostage de proximité. En ce qui concerne les tailles de haies qui sont très peu réutilisables telles que

mais plus faciles à réemployer lorsqu'elles sont broyées, la Communauté de communes Thelloise a décidé de subventionner à compter du 1^{er} janvier 2022 l'achat de broyeurs de végétaux pour les particuliers et les associations de son territoire. **Pour les particuliers :** subvention de 100 € dans la limite du montant total d'achats tous les 8 ans. **Pour les associations :** subvention de 50% du prix total dans la limite de 400€ tous les 8 ans. Pour solliciter la subvention,



vous devez transmettre le coupon de demande à la Communauté de communes. Il est téléchargeable sur le site internet :

www.thelloise.fr/services-aux-habitants/déchets/les-vegetaux-et-le-compost

UNE MEILLEURE AÉRATION DES LOCAUX GRÂCE AUX CAPTEURS CO₂

L'aération fréquente des locaux est une des principales mesures de réduction du risque de transmission des virus. Pour ce faire, dans le cadre des bonnes pratiques des mesures sanitaires, la Municipalité a doté l'ensemble des classes et des locaux accueillant les élèves de l'école Marcel Petitpas de capteurs de CO₂ performants. Une Led de couleur qui passe du vert, à l'orange puis au rouge, signale d'un seul coup d'œil la nécessité de ventiler la pièce.

PROTOXYDE D'AZOTE !

Messieurs Péju et Buisson, employés communaux, ramassent régulièrement des déchets de toutes sortes que certaines personnes indécates abandonnent dans notre commune. Dernièrement sur la place de la mairie, ils ont retrouvé une seringue et deux flacons d'un litre de protoxyde d'azote, gaz communément appelé « gaz hilarant » ou « proto ». Ce gaz est vendu pour un usage alimentaire, sous la forme de cartouches (pour les siphons à chantilly par exemple) ou de bonbonnes dans les commerces de proximité (épiceries, supermarchés) et sur internet. Son usage détourné consiste à inhaler le gaz par le biais d'un ballon.

Le produit, bon marché, est consommé par certains adolescents et jeunes adultes. Ils recherchent l'effet rapide, fugace, euphorisant et les distorsions sensorielles ressenties avec ce produit. Cet usage détourné n'est pas sans risque.

Risques immédiats : Asphyxie par manque d'oxygène, perte de connaissance, brûlure par le froid du gaz expulsé de la cartouche, perte du réflexe de toux

(risque de fausse route), désorientation, vertiges et risque de chute.

Risques en cas d'utilisation régulière et/ou à forte dose :

Du fait de l'action du gaz sur le système nerveux central, des consommations répétées, à intervalles rapprochés, peuvent entraîner de graves effets comme des troubles du rythme cardiaque, risques d'asphyxie, troubles psychiatriques et des atteintes neurologiques et neuromusculaires .

Il me semble essentiel, que la santé des plus jeunes soit une valeur à protéger.

Nous avons pris un arrêté pour interdire l'usage du protoxyde d'azote sur l'espace publique de la commune. Par conséquent, la Gendarmerie et la Police Municipale pourront intervenir et verbaliser les contrevenants.



ACCES

PMR MAIRIE

La mise en conformité de l'accès situé derrière la mairie pour toute personne à mobilité réduite nous permet de vous proposer une bande de guidage au sol destinée aux déficients visuels ainsi que deux nouveaux emplacements de stationnement :

- une place handicapée
 - une place réservée à toute personne rencontrant momentanément des difficultés à se déplacer.
- Le portail reste ouvert de 8h15 à 18h00 du lundi au vendredi, sauf le mercredi.

Nous avons reçu en mairie M. De Oliveira, Responsable du pôle routier de Méru et son adjoint M. Loisel pour évoquer la sécurisation du carrefour de Montagny Prouvaire. Lors de ce rendez-vous, les points suivants ont été abordés :

- Ressenti d'une vitesse excessive malgré la limitation à 70 km/h sur cette portion de la D105.
- Manque de visibilité pour les véhicules en sortie de Montagny, en raison des talus de chaque côté du carrefour et du profil de la D105 (les véhicules venant de Méru sont perçus tardivement lorsque l'on est arrêté au stop de la voie communale).
- Difficulté à tourner à gauche lorsque l'on vient de Chambly. Plusieurs accidents sont à déplorer au niveau de ce carrefour.

En bref ...

12 et 19 juin allons voter !
Elections législatives
le bureau de vote situé à l'école Marcel Petitpas sera ouvert de 8h00 à 18h00

Rentrée scolaire
Nos écoliers reprennent leur cartable le jeudi 1^{er} septembre à 8h30

COMMENT BÉNÉFICIER DE L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES ?

Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez demander à la gendarmerie de le surveiller. Des patrouilles sont alors organisées pour passer vers votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalie

(effractions, tentatives d'effractions, cambriolages). Pour bénéficier de ce service, vous devez vous rendre à la brigade de gendarmerie de Chambly au moins 2 jours avant votre départ. Gendarmerie de Chambly :

Tél : 01 30 28 29 17
Vous pouvez remplir le formulaire disponible en ligne et l'imprimer avant de vous rendre en gendarmerie.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34634>

BUDGET 2022

Les comptes annuels de la commune se composent en 2 parties :

1

Les dépenses et recettes de **fonctionnement**, comprennent principalement :

- Les Charges à caractère général (électricité, chauffage, frais d'entretien, cantine, accueil périscolaire, crèche, fêtes et cérémonies, et...).
- Les Charges de personnel.
- Les Autres charges de gestion courante (indemnités élus, subventions, reversement CAF/crèche...).
- Les Charges financières (Intérêts des emprunts).
- Les Produits des impôts locaux et participations de l'état.

Vous trouverez ci-dessous sous une forme simplifiée les comptes de 2021 et le budget pour 2022.

FONCTIONNEMENT					
	DÉPENSES		RECETTES		
	2021	Budget 2022		2021	Budget 2022
Charges à caractère général	310 768 €	276 918 €	Exédents antérieurs utilisé	39 129 €	73 152 €
Charges de personnel	284 550 €	303 334 €	Remb sur rémunérer personnel	26 542 €	25 000 €
Autres charges gestion courante	109 318 €	1 19 918 €	Produits des services	64 174 €	40 900 €
Charges financières	8 264 €	7 853 €	Impôts et taxes	478 267 €	482 600 €
			Dotations et participations	99 982 €	84 571 €
			Autres produits	4 806 €	1 800 €
Total dépenses 2021	712 900 €	708 023 €	Total recettes 2021	712 900 €	708 023 €

En dehors des dépenses habituelles de fonctionnement on peut signaler pour 2021

- L'installation et location d'un système d'alarme pour l'école.
- L'abattage de sapins dans le parc de la rue des écoles pour mise en sécurité des personnes et habitations proches.
- Le remplacement de 10 extincteurs pour mise

- en conformité.
- La réalisation d'une étude par un cabinet d'architecte sur un projet de rénovation de l'école.
- La réalisation d'une étude sur l'état des ponts situés sur notre commune, ainsi qu'un programme d'entretien.

- La formation du personnel aux 1^{er} secours.
- Le dédoublement du service de cantine à l'école, l'augmentation des effectifs et les contraintes liées au COVID ont nécessité l'embauche d'une employée supplémentaire.

Concernant le taux de taxes foncières communal le conseil municipal a limité son augmentation à 1,5% pour 2022.

2

Les dépenses et recettes d'**investissement**, comprennent principalement :

- Les Remboursements d'emprunts.
- Les Travaux de voiries.
- Les matériels et outillages.
- Le mobilier, les matériels de bureau et informatiques

INVESTISSEMENT					
	DÉPENSES		RECETTES		
	2021	Budget 2022		2021	Budget 2022
Remboursements d'emprunts	34 976 €	53 354 €	Exédents antérieurs utilisé	33 047 €	21 794 €
Frais d'études		31 780 €	Remboursement TVA	15 278 €	20 306 €
Dépenses de voiries et réseaux	22 079 €	369 431 €	Taxes d'aménagement	24 941 €	
Matériel et outillage	42 451 €	2 400 €	Subventions	39 810 €	118 365 €
Matériel bureau et informatique	13 570 €	3 500 €	Emprunts		300 000 €
Total dépenses 2021	113 076 €	460 465 €	Total recettes 2021	113 076 €	460 465 €

Solde d'exédents antérieurs restant disponible 91 714 €

Principaux investissements réalisés à ce jour (sur 2021 et 2022)

NATURE DES INVESTISSEMENTS	Coût total	Subvention	Reste à charge commune
Réfection charpente du clocher de l'église	80 126 €	39 000 €	41 126 €
Parvis de la mairie, accès arrière handicapés, portail, éclairage	99 543 €	20 000 €	79 543 €
Matériels divers (tracteur, tondeuse, épaveuse, Karcher, débroussailleuse ...)	40 711 €		40 711 €
Equipements école numérique	13 570 €	6 760 €	6 810 €
Réfection réseau d'eau pluviale en amiante défectueux Bld R-A-Lagabrielle	9 184 €		9 184 €
Eclairage public secteur Plantoignon (pris en charge par le SE60)	21 528 €	9 809 €	8 355 €

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS OU PRÉVUS

- Travaux d'enfouissement des réseaux rue des écoles 65 600 € en 2022 et 60 000 € en 2023. La commune a profité du taux élevé de subventions proposé par le SE60 (Syndicat électrique) et de la possibilité de paiement en 2 fois.

- Aménagement du parking et de la place de la mairie 147 969 € (204 544 € moins 56 575 € de subventions).



DE VIEUX ARBRES DEVENUS DANGEREUX

Le dépérissement associé à des intempéries de plus en plus importantes fragilise nos vieux arbres. Les peupliers de plus de 50 ans d'âge situés aux abords du chemin pédestre au départ de Plantoignon n'échappent malheureusement pas à cette règle. Le SIBE (Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Esches) et la copropriété de Plantoignon nous ont plusieurs fois alerté sur la présence d'arbres penchés voir en partie déracinés, étêtés, de grosses branches sur le parking, dans l'Esches ainsi que sur le chemin en direction de Chambly. Après expertise, nous avons pris la décision d'abattre les arbres présentant un danger pour les riverains et les promeneurs. Toutefois, nous nous engageons à les remplacer dès cet automne par de nouvelles essences afin de préserver la biodiversité et le paysage. La vente d'une partie des grumes destinées à la fabrication de palettes et le reste à la transformation en pellets couvrira les frais d'abattage de débardage et la remise en état du lieu d'intervention.



engageons à les remplacer dès cet automne par de nouvelles essences afin de préserver la biodiversité et le paysage. La vente d'une partie des grumes destinées à la fabrication de palettes et le reste à la transformation en pellets couvrira les frais d'abattage de débardage et la remise en état du lieu d'intervention.

MEDIATHEQUE JULES VERNE

Animations gratuites

Jeudi 7/07 14h00-16h00 (accueil des élèves) Mardi*12/07 16h00-17h30 *sur inscription (enfant accompagné d'un adulte)		Ateliers créatifs
Jeudi 07/07 10h45	Séance Bébés lecteurs à la médiathèque 	0-3 ans accompagnés d'un adulte
Jeudi 21 juillet 16h00 départ de la médiathèque	16h00 : balade contée dans le bourg 	
Jeudi 21 et 28 juillet 10h30	Séances Bébés lecteurs à la crèche « Les Clochettes de Belle-Eglise » 	
	Médiathèque fermée 3 semaines en août	
	Exposition « Recette d'un livre* » du 25/08 au 13/09	Participation à la brocante de Belle-Eglise le dimanche 28 août (vente de livres d'occasions issus du fonds de la médiathèque)

*prêtée par la Médiathèque Départementale de l'Oise (MDO)



PROGRAMME DE LA MÉDIATHÈQUE JULES VERNE juillet - août 2022

Inscription et prêts gratuits de 4 livres, 1 revue, 2 CD, 2 DVD, et ressources numériques: revues en ligne, site d'apprentissage tout niveau, site d'autoformation adultes, musique en ligne, contes...

Médiathèque municipale Jules Verne
 2 rue des écoles
 60 540 Belle Eglise
 Tél : 03 44 03 48 69
biblio-belle-eglise@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture
 Mardi et Jeudi 18h30 - 19h00
 Samedi 10h00 - 12h00

Imprimé par www.rapidflyer.com

En bref ...



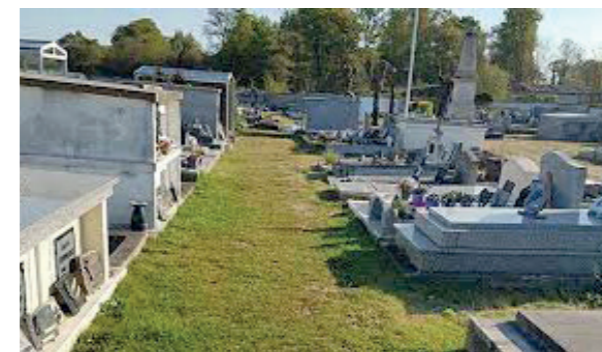
Rendez-vous Bébés lecteurs à la médiathèque les jeudis 23 juin, 7 juillet, 8 et 29 septembre, à 10h45.



La commune a été une nouvelle fois victime de dépôts sauvages. Tas de pneus à la clairière du Menillet et encombrants à l'entrée de Gandicourt dont un qui a pris feu.



PARENTHÈSE AMICALE
 Envie de partager un moment ludique, convivial ou culturel ? Venez recréer ensemble un club du temps libre en septembre prochain. Ouvert à tous les adultes sans limite d'âge. (flyer à venir)



LE CIMETIÈRE SE MET AU VERT

La loi Labbé de 2014 interdisant d'utiliser des produits phytosanitaires s'étend aux cimetières à compter de juillet 2022. Une extension qui invite à revoir la gestion et l'entretien de ce lieu. De ce fait, nous avons défini un projet de réaménagement et de reverdissement afin d'apporter un esprit « jardin » à notre cimetière. Nous avons débuté l'engazonnement des allées gravillonnées. C'est une période transitoire qui peut paraître disgracieuse mais seul le temps permettra aux graminées de s'enraciner et garnir en totalité l'espace délogeant ainsi les herbes indésirables.

Ce choix a plusieurs avantages :

- Réduire l'impact humain et mécanique dans l'entretien
- Faciliter l'infiltration de l'eau
- Limiter l'érosion des sols
- Contribuer à un aménagement favorable à la biodiversité

Nous avons retenu la solution de planter des végétaux couvre sols sur les inter tombes car elle s'adapte plus aisément à l'aspect étroit et respecte davantage les pierres tombales. Parallèlement, nous souhaitons aménager un jardin du souvenir. Des évolutions ont lieu dans la pratique funéraire. Si l'inhumation reste majoritaire, la crémation progresse. Cela nécessite un espace dédié à recevoir les cendres des défunts dispersées ou dans une urne. Nous allons agrandir le columbarium existant et l'embellir avec un espace végétalisé propice au recueillement.

NOTRE ÉGLISE EN PÉRIL

Nous avons réalisé depuis le début de l'année des expertises et listé par ordre de priorité la rénovation des différents ouvrages de notre village

(ponts, murs en pierre, espace grange aux dîmes, église). Si pour certains l'intervention est minime et peu coûteuse, il en va autrement pour d'autres!!!! Après avoir entrepris les travaux de rénovation pour sécuriser le clocher en novembre

2021, nous avons rejoint l'opération « églises ouvertes et accueillantes », une occasion d'ouvrir un samedi par mois notre église aux amateurs d'architecture et d'art et ainsi découvrir les trésors (vitrail du XIII^{ème} siècle, polychrome, toiles et objets classés) qui s'y cachent. La difficulté à ouvrir les portes de l'entrée principale lors de ces perma-

nences et la présence de nouvelles fissures nous ont alertés et conduits à solliciter le CAUE (Conseil Architecture, Urbanisme et Environnement), le ADTO (Assistance Départementale pour le Territoire de l'Oise) et l'UDAP (Unité Départementale Architecture et Patrimoine). Les conclusions des trois architectes du patrimoine se rejoignent et confirment nos craintes. Nous sommes confrontés à des désordres structurels de la nef : fondations instables dues principalement aux variations du sol suite aux intempéries de plus en plus fortes ainsi qu'aux vibrations provoquées par le passage des véhicules empruntant le chemin pour rejoindre le cimetière. Nous sommes donc dans l'obligation de fermer l'édifice et d'interdire l'accès du chemin aux véhicules. Nous consacrerons prochainement, un article plus conséquent afin de vous apporter plus de détails sur le devenir de notre église, marqueur visuel géographique et historique.